

# Une nouvelle Victoire



Des congés  
pour toutes et  
tous

22/02/2024

Comme annoncé à l'automne 2023<sup>1</sup>, grâce aux actions initiées par la CGT et un combat acharné, une avancée majeure pour la reconnaissance de nos droits a été obtenue.

La Cour de Cassation a rendu, en septembre 2023, des arrêts historiques<sup>2</sup> qui garantissent le droit d'acquiescer des congés payés même pendant les périodes d'arrêt de travail<sup>3</sup>.

Concrètement STMICROELECTRONICS a mis en place depuis janvier 2024 cette mesure garantissant ainsi l'acquisition de jours de congés y compris pour les salariés en arrêt.

Mais, notre entreprise refuse de régulariser rétroactivement<sup>4</sup> les salariés concernés par les arrêts de travail antérieurs à cette décision, misant sur l'inaction des salarié-e-s.

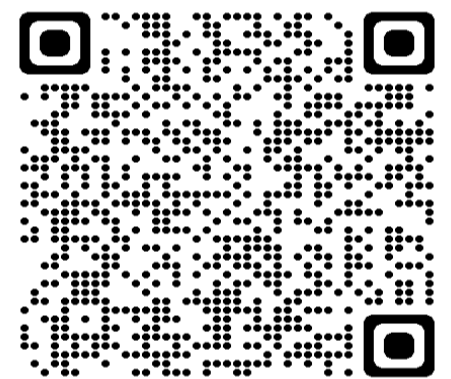
La CGT a donc décidé d'agir et de vous accompagner, mais nous avons besoin de vous :

1. Signez la pétition exigeant de STMICROELECTRONICS une régularisation rétroactive pour tous les salarié-e-s affecté-e-s. Votre soutien est crucial. <https://forms.gle/WaLcuQcZS1tPiSYh8>

La pétition sera remise au CSEC ordinaire du mois de juin 2024.

2. Assistez à notre réunion d'information, discutons les prochaines étapes de notre action collective et offrons un soutien à ceux prêts à revendiquer leurs droits. Une date sera programmée avant l'été

3. Diffusez ce message à tous vos collègues. La force de notre mouvement réside dans notre unité et notre solidarité.



Cette victoire de la CGT n'est qu'un début.

Les membres de la CGT resteront vigilants, actifs et prêts à vous accompagner pour que STMICROELECTRONICS respecte les droits de tous les salariés sans exception.

**La CGT, avec vous, pour nous toutes et tous !  
Ensemble, nous sommes plus forts. Syndiquez-vous !**

Pour toute question ou besoin d'assistance, contactez vos représentants CGT. Nous sommes ici pour vous soutenir, vous informer, et lutter à vos côtés pour nos droits.

**La CGT** : Un engagement constant pour les droits des salariés. Ensemble, faisons respecter nos victoires ! La solidarité est notre force. Ne laissons pas l'entreprise bafouer nos droits acquis de haute lutte.

<sup>1</sup> <https://stmicro.reference-syndicale.fr/2023/09/27/une-victoire-de-la-cgt-pour-tous-et-toutes-les-salarie-e-s/>

<sup>2</sup> Arrêts du 13 septembre 2023 (pourvois n° 22-17.340 à 22-17.342, n° 22-17.638, n° 22-10.529, n° 22-11.106 et 22-14.043)

<sup>3</sup> Maladie Professionnelle ou non, Accident du Travail, mais également si un ou une salarié-e s'est trouvé-e empêché-e de prendre tous ses congés au cours de l'année de référence en raison de l'exercice de son droit au congé parental, ces congés doivent être reportés après la date de reprise.

<sup>4</sup> <https://stmicro.reference-syndicale.fr/2023/10/20/la-cgt-demande-la-regularisation-des-droits-a-conges-payes-des-salarie-es-st-microelectronics/>